

# Protection des captages prioritaires

Franck Vergne – adjoint chef de service eau et biodiversité – DDTM14

24 mars 2017



# Sommaire

---

1<sup>ère</sup> partie – Contexte de la démarche

2<sup>ème</sup> partie – Périmètre de captage ou AAC ?

3<sup>ème</sup> partie – Les actions à mettre en œuvre



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## Contexte de la démarche

---

- Une première vague de captages issue du Grenelle de l'environnement
- Une seconde issue de la conférence environnementale

... mais surtout

- une mise en œuvre qui découle des impératifs de la Directive CE 2000 /60, ou « Directive cadre s
- d'inscrire la plupart des captages utilisés pour la protection d'eau potable dans le « reg
- de **mettre en œuvre des actions de protection de la ressource en eau, afin de réd**
- le respect en **2015** de tous les objectifs environnementaux et des normes s'appliquant

Cette mise en œuvre constitue donc une **obligation** communautaire et participe à l'atteinte des obj



# Un préalable : le choix des captages concernés

Cadrage national

- fixe les critères d'éligibilité – reprise des Grenelle
- confie l'organisation aux Bassins
- répartition des 1000 captages entre Bassins
- communication nationale : 04 juillet 2014



Bassin

- répartition des captages entre régions et départements
- préparation des listes de prélèvement sensibles



Région

- finalisation des listes Bassin
- coordination entre départements

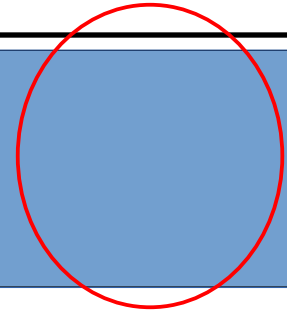


MISEN

- identification des captages prioritaires
- présentation aux acteurs locaux



# Un préalable : le choix des captages concernés



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mission Inter-Services  
de l'Eau et de la Nature

# Les critères de sélection du Calvados

---

## Contamination

- tendance à la hausse
- degré fort de contamination
- pesticides rencontrés pertinents (non interdits...)

## Caractère stratégique de la ressource à protéger

- mauvaise sécurisation
- importance de la ressource,
- population desservie
- équipements projetés

## Opportunité d'action



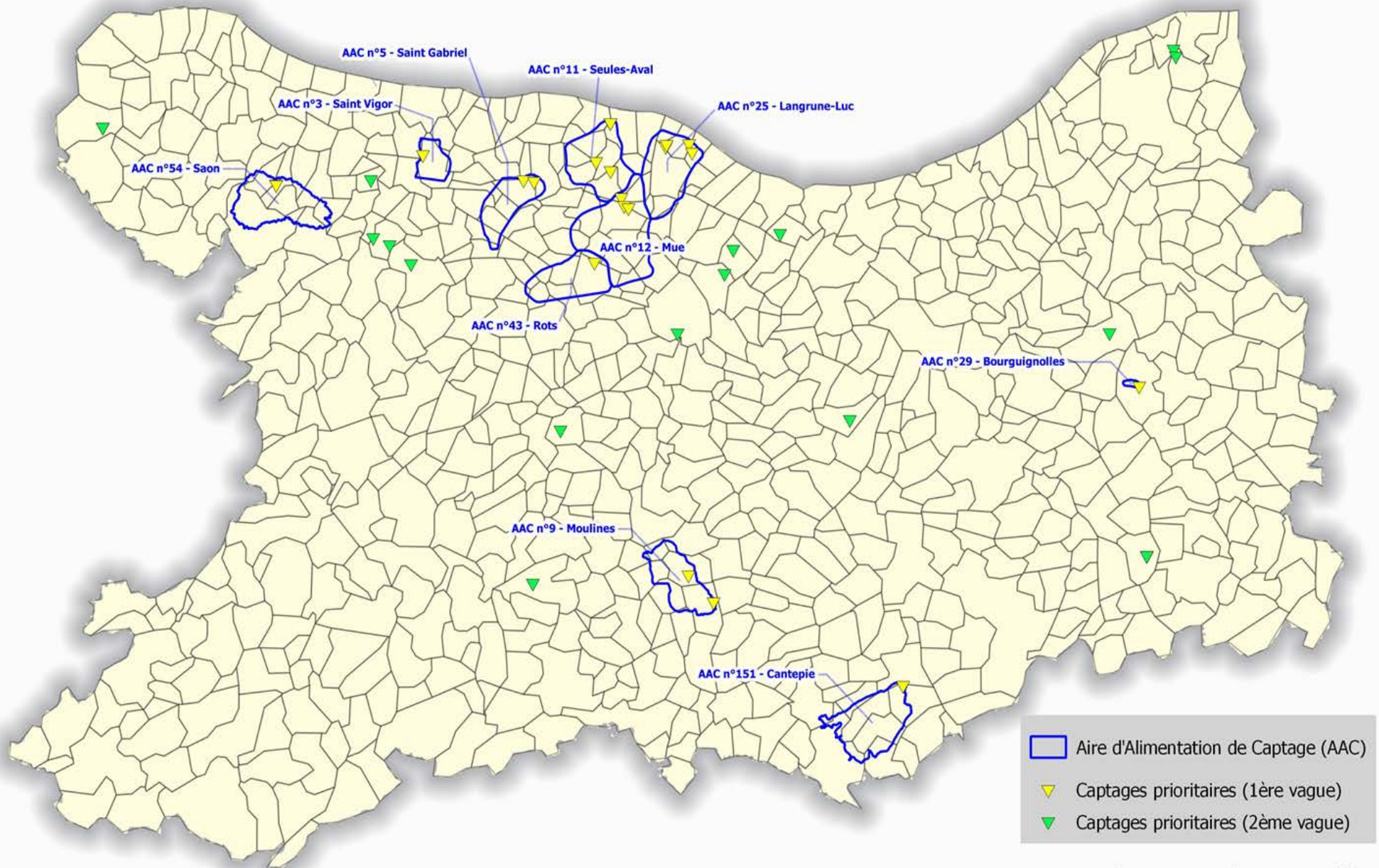
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# Captages prioritaires



# Sommaire

---

1<sup>ère</sup> partie – Contexte de la démarche

2<sup>ème</sup> partie – Périmètre de captage ou AAC ?

3<sup>ème</sup> partie – Les actions à mettre en œuvre





# Périmètre de captage ou AAC ?

AIRE ALIMENTATION DE CAPTAGE  
Loi sur l'eau de 2006

Problématique pollutions **diffuses**

Définition de zones  
d'action à niveau  
d'engagement  
gradué (**élevé** -  
moyenne - **faible**)

Programme  
d'actions agricoles  
Suivi des objectifs  
de mise en œuvre

Délimitation de l'  
AAC

Captage  
prioritaire

PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE  
Loi sur l'eau de 1964 (DUP)

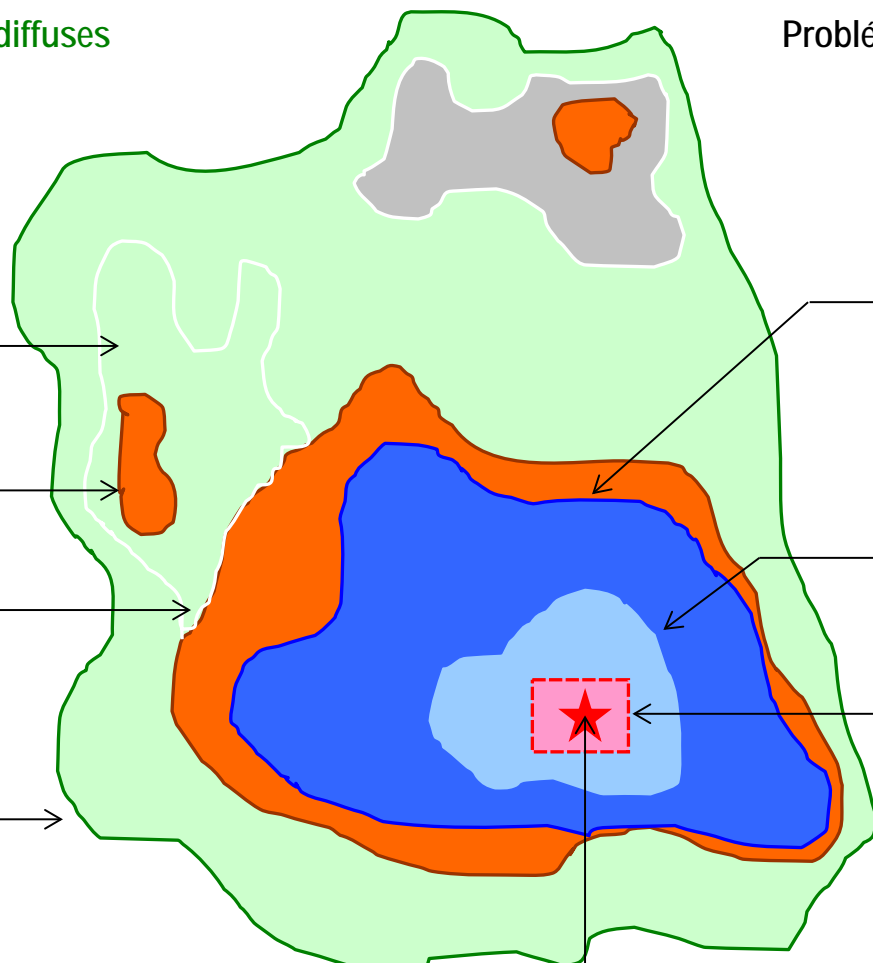
Problématique pollutions **de proximité**

Périmètre de  
protection  
éloignée  
(réglementation  
générale)

Périmètre de  
protection  
rapprochée  
(servitudes)

Périmètre de  
protection  
immédiate  
(pleine propriété)

Captage



# Les AAC, c'est une méthode de détermination...

---

**Des préalables** : observatoire partagé de la qualité des eaux brutes

**Puis 3 étapes...**

1. la définition de l'aire d'alimentation du captage (pour enveloppe de travail) et le repérage de sa vulnérabilité ;
2. l'identification des pressions s'exerçant sur le territoire ;
3. la construction d'un plan d'action visant à protéger l'aire d'alimentation

**... et 3 phases de travail**

1. **Validation technique** de l'enveloppe par BRGM – Validation **administrative** de l'enveloppe par DDTM
2. selon les activités présentes sur le territoire, le diagnostic des pressions porte sur les activités agricoles et s'intéresse également aux pressions liées à des activités non agricoles (ANC, activités industrielles, entretien des espaces verts et bords de route...).
3. construction du plan d'action, pour les pressions agricoles et non agricoles.



...puis un mode de gouvernance spécifique

---

### Le maître d'ouvrage

- portage politique du projet,
- présidence du comité de pilotage puis du comité de suivi
- animateur de la démarche,
- responsable du suivi du plan d'action (indicateurs...)

### Les services de l'État

- catalyseur/rassembleur de l'action
- appui éventuel au maître d'ouvrage dans la concertation
- apportent au maître d'ouvrage les données nécessaires à la construction du plan d'action (données environnementales et agricoles) et la fourniture de renseignements d'ordre réglementaire ou administratif.
- s'assurent :
  - de l'adéquation entre la teneur du plan d'action et les objectifs environnementaux poursuivis ;
  - la conformité du plan d'action avec le cadre réglementaire existant ;



...puis un mode de gouvernance spécifique

---

## Les financeurs

- veillent à la conformité du plan d'action envisagé avec :
  - les objectifs environnementaux visés ;
  - le cadre imposé par leur fonctionnement administratif ;
  - les moyens financiers disponibles
- apportent leur expertise tout au long du projet, notamment lors de la construction du plan d'action : partage d'expériences réussies sur des territoires similaires, formulation d'avis technique sur les actions envisagées...

## Autres acteurs

- Institutionnel : Chambre d'agriculture
- opérateurs : FREDON,...
- prescripteurs : coopératives agricoles,...
- experts : BRGM,...



**Un maître-mot : la co-construction**



# Sommaire

---

1<sup>ère</sup> partie – Contexte de la démarche

2<sup>ème</sup> partie – Périmètre de captage ou AAC ?

3<sup>ème</sup> partie – Les actions à mettre en œuvre



# Quelles actions ?

---

## Un 1<sup>er</sup> préalable : une animation

- Régie ou prestataire ou mixte, qui anime la démarche auprès des acteurs
- Synthétise les travaux en cours et anime l'observatoire de qualité de suivi des eaux

## Un 2<sup>nd</sup> préalable : un comité de pilotage regroupant...

- le maître d'ouvrage, qui assure la présidence de ce comité,
- les financeurs, les services d'état, les maires, les représentants des activités concernées (agriculture, industrie, transports...) et les associations de protection de l'environnement et de consommateurs

... afin d'élaborer un **programme d'actions partagé**.

Cette co-construction est à rechercher dès les premières phases de la démarche afin de :

- faire reposer le plan d'action sur un diagnostic partagé,
- faciliter l'appropriation des objectifs et l'acceptation des mesures,
- permettre d'atteindre une dynamique collective



# Quelles actions ?

## L'élaboration d'un plan d'actions

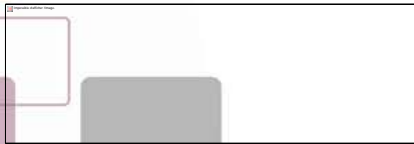
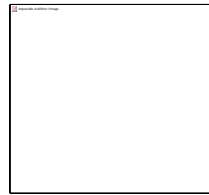
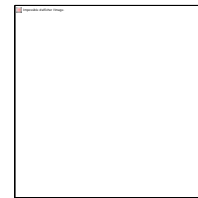
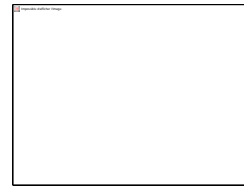
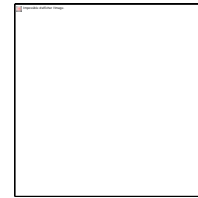
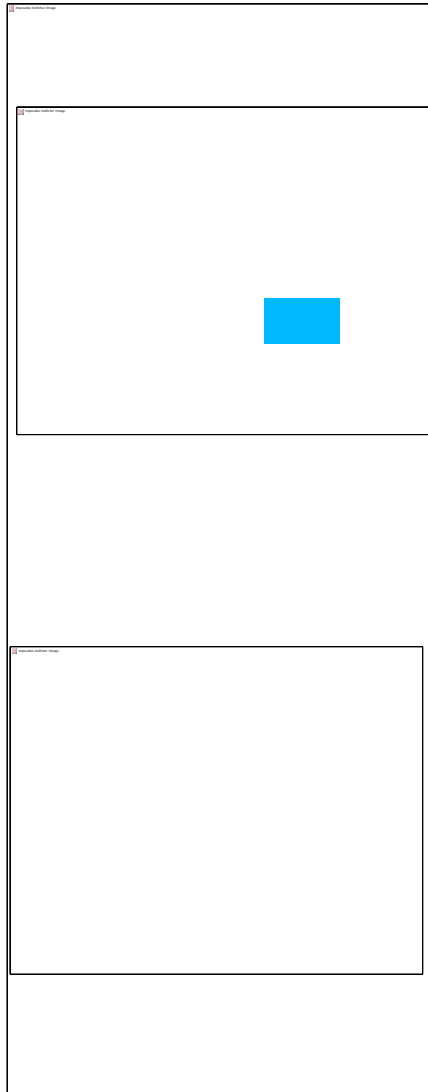
- Action 9**  
limiter les traitements phytosanitaires pour l'entretien des réseaux de transport (voies ferrées, routes, autoroutes...)
- Action 10**  
limiter les traitements phytosanitaires pour l'entretien des voiries et des espaces verts de la collectivité
- Action 11**  
acquérir les parcelles du périmètre de protection rapproché
- Action 12**  
mettre en place un comité de suivi pour valoriser les résultats obtenus auprès des agriculteurs et des usagers

Action réalisée par les gestionnaires des réseaux

Actions réalisées par le maître d'ouvrage



# En résumé





Et ensuite, une fois le plan d'actions mis en œuvre ?

---

### Un comité de suivi

- Evolution du comité de pilotage

### La mise en place d'indicateurs de suivi

- Observatoire de suivi de la qualité des eaux par captage prioritaire, mis en œuvre par le maître d'ouvrage
- Evolution et réajustement du plan d'actions



Merci de votre attention

---

